

**Conseil économique et social**

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants**Soixante et unième session**

Vienne, 12-16 mars 2018

Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique**

**Application de la Déclaration politique et du Plan
d'action sur la coopération internationale en vue
d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre
le problème mondial de la drogue**

**Commission pour la prévention du crime
et la justice pénale****Vingt-septième session**

Vienne, 14-18 mai 2018

Points 4 et 8 de l'ordre du jour provisoire**

**Questions administratives, budgétaires
et de gestion stratégique**

**Tendances et nouveaux problèmes en matière de
criminalité dans le monde et mesures de prévention
du crime et de justice pénale visant à y faire face**

**Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue
et le crime****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2017. Il contient en outre une série de recommandations soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.7/2018/1.

** E/CN.15/2018/1.



Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction | 3 |
| II. Orientation stratégique | 3 |
| III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats | 5 |
| A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue | 5 |
| B. Combattre efficacement la criminalité | 11 |
| C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique | 16 |
| IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | 18 |
| A. Planification stratégique | 18 |
| B. Évaluation | 18 |
| C. Financement et partenariats | 19 |
| V. Recommandations | 20 |

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit un aperçu des principales activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a menées en 2017. La section II concerne les dernières évolutions en matière de politique, les nouvelles activités de coopération technique ainsi que les mesures adoptées par l'Office pour y intégrer la problématique femmes-hommes. La section III retrace les progrès que l'ONUDC a accomplis dans l'exécution de ses mandats consistant à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, compte tenu notamment du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 2016 sur la question. Elle contient également des informations sur l'exécution par l'Office de ses mandats relatifs aux domaines suivants : lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption ; prévention du terrorisme ; prévention du crime et justice pénale ; et recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique. La section IV donne une vue d'ensemble des mesures prises pour renforcer l'ONUDC dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et de la mobilisation de fonds. Un certain nombre de recommandations sont formulées dans la section V et soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

II. Orientation stratégique

2. Au cours de l'année examinée, on a continué de donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016. L'ONUDC a appuyé la Commission des stupéfiants à cet égard, selon une démarche globale prenant en compte chacun des sept domaines envisagés dans le document final et associant sans exclusive toutes les parties intéressées. Des débats thématiques ont eu lieu en janvier et de septembre à novembre 2017, et le site Web sur la suite donnée à la session extraordinaire (www.ungass2016.org) est actuellement mis en place de manière à fonctionner comme un répertoire en ligne d'informations concrètes sur la mise en œuvre des recommandations pratiques figurant dans le document final. Deux ateliers sur l'application de ces recommandations ont été organisés par l'ONUDC à La Paz les 29 et 30 mai, et à Port of Spain les 24 et 25 octobre. En outre, en 2017, les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite de drogues et la Sous-Commission ont examiné des questions transversales, conformément au document final (voir [E/CN.7/2018/9](http://www.ungass2016.org)).

3. Avec le soutien financier du Qatar, l'ONUDC a lancé un programme mondial visant à aider les pays à mettre en œuvre plusieurs aspects de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015. Le programme mondial s'attache avant tout à renforcer l'intégrité judiciaire, à promouvoir la réadaptation des détenus et la réinsertion sociale, à prévenir la délinquance juvénile grâce au sport et à favoriser dans les écoles et les universités une culture propre à faire prévaloir l'état de droit, grâce à un projet sur l'éducation pour la justice.

4. Dans sa résolution [72/192](#), l'Assemblée générale a approuvé le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans la même résolution, elle a décidé que le quatorzième Congrès adopterait une déclaration unique, qui serait soumise à la Commission afin qu'elle l'examine. À sa vingt-septième session, qui se tiendra en mai 2018, la Commission examinera le projet de guide de discussion, document qui

constitue une ressource essentielle pour le quatorzième Congrès et pour les réunions préparatoires régionales prévues au premier semestre de 2019.

5. L'ONU DC a redoublé d'efforts pour harmoniser la documentation de ses stratégies et programmes avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en insérant des liens vers les cibles du Programme 2030 dans les descriptifs de ses nouveaux programmes et de ses programmes révisés. L'ONU DC est le dépositaire de la communication d'informations à l'échelle mondiale sur 15 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, conjointement avec d'autres organismes dans certains cas. Il aide aussi les États à renforcer leurs capacités à suivre les progrès accomplis en la matière, et à communiquer des informations sur la sécurité, la justice et l'état de droit, comme le prévoit l'objectif 16. Dans le cadre de leurs mandats, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont contribué au suivi mondial de l'adoption du Programme 2030, et appuient l'examen thématique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

6. L'ONU DC a aidé les États à favoriser le développement durable grâce à la mise en œuvre d'approches pangouvernementales visant à lutter contre la criminalité économique et le financement du terrorisme tout en améliorant l'inclusion et la transparence.

7. L'ONU DC a redoublé d'efforts pour instaurer une culture de la communication d'informations et de la gestion axées sur les résultats, qui permet de clarifier les liens entre ses travaux et le Programme 2030. Il a continué de suivre les débats sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet de 2016, en apportant des éléments sur les réformes nationales au Groupe des Nations Unies pour le développement, sur la réforme du système des coordonnateurs résidents et sur la création de systèmes administratifs à même d'appuyer une assistance normative et opérationnelle.

8. En novembre 2017, le Gouvernement colombien et l'ONU DC ont signé un accord historique visant à promouvoir et à appuyer la consolidation de la paix en Colombie grâce au développement alternatif et à la mise en œuvre et au suivi de sa politique publique et de sa stratégie de développement territorial visant à réduire les cultures illicites. Dans le cadre d'un projet quadriennal, l'ONU DC fournira au Gouvernement une assistance technique d'une valeur de 316 millions de dollars, pour la mise en œuvre de la politique et de la stratégie nationales de développement territorial et rural. Le projet comprend également une surveillance intégrée des cultures illicites et un appui au remplacement volontaire de ces cultures, et vise en outre à favoriser la création de revenus légaux grâce à des projets productifs et à l'accès à la terre.

9. L'élaboration d'un nouveau programme régional intégré pour l'Asie du Sud (2018-2021) est en cours d'achèvement en étroite partenariat avec des acteurs clés de la région. Ce programme sera lancé au premier trimestre de 2018 et concorde pleinement avec le document final de la trentième session extraordinaire (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale) et avec les objectifs de développement durable.

10. La mise en œuvre d'un nouveau programme de pays pour l'Indonésie (2017-2020), élaboré en coopération avec le Gouvernement, 19 ministères et les organisations de la société civiles concernées, a commencé début 2017. Le programme a été conçu de manière à correspondre au Programme 2030.

11. Dans sa résolution [2344 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a de nouveau reconnu l'initiative du Pacte de Paris comme l'un des cadres les plus importants de la lutte contre les opiacés en provenance d'Afghanistan, élément d'une action globale en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans le pays, dans la région et au-delà. L'ONU DC a continué d'appuyer les efforts déployés par le partenariat pour améliorer la coopération au titre des quatre volets thématiques de la Déclaration de Vienne, à savoir : a) renforcer et mettre en œuvre des initiatives régionales ; b) détecter et bloquer les flux financiers liés au trafic illicite d'opiacés ; c) prévenir le détournement de

précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'opiacés en Afghanistan ; et d) réduire l'usage illicite de drogues et la dépendance au moyen d'une approche globale.

12. En mai 2017, l'ONUDD a créé un programme mondial sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'ONUDD et à l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV). Il s'agit principalement de mettre en place un cadre institutionnel qui aide l'ONUDD à promouvoir l'égalité des sexes et à y parvenir, d'une manière coordonnée et globale, en tenant compte de la question de la parité des sexes au sein du personnel, et en prenant systématiquement en considération la problématique femmes-hommes dans les pratiques, politiques et programmes de l'Organisation. Dans le cadre du programme mondial, l'Office a élaboré la Stratégie et le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2018-2021), qui lui permettra de mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La Stratégie pour l'égalité des sexes a été approuvée par le Comité exécutif de l'ONUUV et de l'ONUDD et par le Directeur général/Directeur exécutif de l'ONUUV/ONUDD le 20 décembre 2017.

III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats

A. Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

1. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris prévention et traitement, et autres questions ayant trait à la santé

a) Prévention, traitement et réinsertion

13. L'ONUDD, conjointement avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organisations internationales et non-gouvernementales compétentes, a continué d'aider les États à mettre en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ainsi que la cible 3.5 des objectifs de développement durable, relative au renforcement de la prévention et du traitement, tout en contribuant à la réalisation de l'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes ; la cible 16.1, qui prévoit de réduire toutes les formes de violence ; et la cible 16.2, qui vise à mettre un terme à toutes les formes de violence dont sont victimes les enfants.

14. Dans plus de 20 pays, l'ONUDD a poursuivi ses efforts visant à réduire la vulnérabilité des enfants et des jeunes à l'usage de substances psychoactives et à d'autres comportements à risque. L'Office a commencé à mettre à jour les *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues* et a publié, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'OMS, un guide sur les mesures que le secteur de l'éducation peut prendre face aux problèmes de toxicomanie. L'Initiative pour les jeunes a poursuivi ses actions visant à mobiliser les jeunes, parmi lesquelles figuraient la tenue d'une réunion du Forum des jeunes au cours de la soixantième session de la Commission des stupéfiants, et l'organisation de campagnes sur les médias sociaux. Les activités de l'Initiative bénéficient du soutien financier du Centre japonais pour la prévention de l'abus des drogues.

15. L'ONUDD et l'OMS ont commencé à tester leurs normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues et ont continué de renforcer les capacités des prestataires, notamment en matière de traitement des femmes enceintes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Dans plus de 20 pays, l'ONUDD et l'OMS ont également continué d'élaborer des services novateurs, notamment la prévention des surdoses dans quatre pays et des services s'adressant aux enfants dans

cinq pays. En outre, l'ONUSDC a appuyé la participation du réseau informel de scientifiques à la soixantième session de la Commission, ainsi que la tenue de consultations techniques visant à mettre au point une série d'outils, notamment dans le contexte de l'initiative du Pacte de Paris.

b) Prévention, traitement et prise en charge du VIH

16. Conformément à la résolution 60/8 de la Commission des stupéfiants et aux recommandations relatives au VIH/sida figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et dans le cadre de la Stratégie du Programme commun des Nations Unies pour le VIH/sida (ONUSIDA) pour 2016-2021 : accélérer la riposte pour mettre fin au sida, qui vise à éliminer l'épidémie d'ici à 2030, l'ONUSDC a promu des mesures de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH respectueuses des droits de l'homme, axées sur la santé publique et tenant compte de la problématique femmes-hommes, à l'intention des usagers de drogues et des personnes incarcérées.

17. En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, l'ONUSDC a aidé les États en organisant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord trois ateliers sur la santé en milieu carcéral. Il a continué de mettre en œuvre son programme sur le VIH/sida en milieu carcéral dans 10 pays d'Afrique australe. À ce jour, le programme a renforcé les capacités de plus de 30 000 décideurs et de plus de 33 000 détenus, membres du personnel pénitentiaire et professionnels de la santé.

18. Conjointement avec des membres de la société civile, l'ONUSDC a formé plus de 230 prestataires de services à l'amélioration de l'accès aux services de traitement du VIH pour les usagers de drogues injectables en Afrique du Sud, au Bélarus, en Égypte, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam, et à la prise en charge des besoins particuliers des consommatrices de drogues par injection en Égypte, en Indonésie, au Népal et au Viet Nam.

19. L'ONUSDC a renforcé les partenariats entre le secteur de la détection et de la répression et le secteur de la santé, et a créé un outil d'apprentissage en ligne à l'intention des agents des services de détection et de répression. Il a également formé plus de 250 de ces agents, ainsi que 100 membres de la société civile et d'organisations locales, et 120 parlementaires et représentants des secteurs de la santé, de l'éducation et des services sociaux en Afghanistan, en Afrique du Sud, au Bélarus, au Kazakhstan, au Nigéria, en République de Moldova, en République-Unie de Tanzanie et au Tadjikistan.

20. L'ONUSDC a créé un programme de formation sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et sur le suivi et l'évaluation des services de traitement du VIH à l'intention des consommatrices de drogues, et a fourni une assistance technique pour le suivi et l'évaluation des services de traitement du VIH en milieu carcéral au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Viet Nam.

2. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en en prévenant le détournement

21. L'ONUSDC a continué de promouvoir des mesures globales et coordonnées à même d'améliorer l'accès, à des fins médicales et scientifiques, aux substances placées sous contrôle et de prévenir leur détournement et leur usage impropre ou abusif, et apporte un appui aux États dans la réalisation des cibles 3.b et 3.8 des objectifs de développement durable, relatives à l'accès aux médicaments et aux services. Les quatre domaines du programme mondial commun de l'ONUSDC, de l'OMS et de l'Union internationale contre le cancer sont les suivants : a) sensibiliser l'opinion mondiale ; b) fournir un appui technique ; c) faciliter l'élaboration de politiques et de directives normatives à l'échelle nationale ; et d) promouvoir une collecte de données plus fiable.

En 2017, l'ONUSDC a fourni un appui au Ghana et au Timor-Leste, et ses travaux au Nigéria ont donné lieu à l'élaboration d'une politique et de directives nationales pour le secteur de la santé en matière de prise en charge de la douleur. Avec le soutien de l'ONUSDC, un projet pilote portant sur l'accès aux substances placées sous contrôle, y compris à la morphine pour les soins palliatifs, a été lancé au Mexique. À Antigua-et-Barbuda et au Panama, l'appui fourni mettait l'accent sur l'institutionnalisation de la collecte de données et des recherches.

22. La complexité des problèmes posés nécessite la participation de nombreux acteurs mondiaux et nationaux, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, l'International Association for Hospice and Palliative Care, Human Rights Watch et le Groupe d'études sur la douleur et les politiques de l'Université du Wisconsin (États-Unis d'Amérique). Les partenaires ont contribué à une manifestation spéciale organisée au cours de la soixantième session de la Commission des stupéfiants, aux réunions précédant sa soixante et unième session, et à une réunion de groupe d'experts tenue en septembre 2017. À cette réunion, les experts ont formulé des propositions concrètes visant au respect d'une série d'engagements récemment pris par les États Membres, notamment dans les résolutions 53/4 et 54/6 de la Commission, dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la résolution 67.19 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

3. Réduction de l'offre et mesures connexes : efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues ; et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

23. L'ONUSDC a promu les activités de police fondées sur le renseignement en matière criminelle, l'utilisation de techniques d'enquêtes spéciales et la coopération transfrontière, en ciblant toutes les formes de criminalité organisée, y compris le trafic de drogues et les flux financiers illicites connexes.

24. La stratégie de « mise en réseau de réseaux » favorise toujours la coopération entre les centres et les organisations de détection et de répression existant à l'échelle internationale et régionale. En outre, la mise en réseau des institutions de formation en matière de détection et de répression dans le cadre de l'initiative « Law Enforcement TrainNet » a permis d'échanger des programmes de formation, des supports, des outils, des méthodes, des bonnes pratiques et des formateurs.

25. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs qu'ils mènent en partenariat, l'ONUSDC et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ont contribué à améliorer la sécurité de la chaîne logistique et à renforcer les contrôles aux frontières dans les 43 États où ils sont intervenus, et où ils ont obtenu des résultats considérables. Les unités nationales interinstitutions créées à ce titre ont intercepté plus de 200 tonnes de cocaïne, 5 tonnes d'héroïne, 76 tonnes de cannabis et 1 535 tonnes de précurseurs chimiques. Le Programme a été étendu à 11 ports supplémentaires, et un mémorandum d'accord est en passe d'être conclu avec l'Organisation de l'aviation civile internationale. Des activités opérationnelles visant la chaîne d'approvisionnement commerciale aérienne ont été lancées dans sept pays.

26. Dans le cadre de son Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, l'ONUSDC a renforcé l'entraide judiciaire en convoquant une réunion conjointe du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée et du Réseau interinstitutionnel d'Afrique de l'Ouest pour le recouvrement d'avoirs, tenue au Sénégal ; la première réunion du Réseau régional de coopération judiciaire des Grands Lacs, tenue au Soudan ; et une session de formation à l'intention du Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays

d'origine, de transit et de destination en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud.

27. Dans le cadre de CRIMJUST, son initiative de coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale qui vise le trafic et les infractions connexes, l'ONUDC a continué de renforcer les capacités des services de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne depuis l'Amérique du Sud et les Caraïbes jusqu'à l'Afrique de l'Ouest.

4. Questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, enfants, femmes et collectivités

28. Du 11 au 13 octobre 2017, l'ONUDC a organisé une consultation d'experts sur les mesures de traitement et de prise en charge susceptibles de remplacer la condamnation et la peine pour les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues et ayant affaire au système de justice pénale. Il s'agissait d'examiner le projet de manuel rédigé à ce sujet par l'ONUDC et l'OMS, en application de la résolution 58/5 de la Commission des stupéfiants.

29. L'ONUDC a continué d'appuyer les organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants dans leurs discussions concernant la suite à donner à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale ; les peines de substitution à l'emprisonnement ; et les stratégies de prévention de l'usage de drogues chez les enfants et les jeunes, ainsi que les options de traitement et les moyens de lutter contre leur implication dans la criminalité liée aux drogues.

30. Au Panama, l'ONUDC a montré dans une étude que les hommes représentaient 85 % des personnes privées de liberté en raison d'infractions liées aux drogues (consommation, possession et trafic international de drogues, notamment). Toutefois, l'étude a également révélé que les femmes condamnées pour ce type d'infraction représentaient 70 % de la population carcérale féminine, et que leur implication dans ce type d'infraction était dans la plupart des cas le résultat de la pauvreté, de la toxicomanie ou de la contrainte.

31. Pour promouvoir le respect de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), l'ONUDC a mis au point une liste de contrôle à l'intention des mécanismes d'inspection interne, qui s'attache à assurer la continuité du traitement et des soins après la libération en cas de toxicomanie ou d'autres troubles.

32. Dans le cadre de son Programme mondial sur l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, l'ONUDC assure la prévention et le traitement de la toxicomanie à l'intention des enfants en conflit avec la loi¹.

5. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives

33. Conformément à la résolution 60/4 de la Commission des stupéfiants, qui vise à prévenir et combattre les effets nocifs sur la santé et les risques que présente la consommation de nouvelles substances psychoactives, l'ONUDC a continué de collaborer avec des organisations régionales et internationales ainsi qu'avec les milieux universitaires, en mettant en commun des données d'expérience et les bonnes pratiques en la matière. Parmi les activités exécutées en 2017 figuraient la première réunion

¹ D'autres réalisations de l'ONUDC en matière de prévention de la toxicomanie et de services de traitement, de prise en charge et de réadaptation à l'intention des filles et des femmes, et de mesures prises pour assurer la qualité des services de traitement, sont présentées dans la section III.A.1, ci-dessus.

régionale sur les nouvelles substances psychoactives dans les Amériques, tenue à Bogota les 1^{er} et 2 février ; la conférence internationale sur les précurseurs chimiques et les nouvelles substances psychoactives organisée conjointement par l'Organe international de contrôle des stupéfiants et l'ONUDC, tenue à Bangkok du 21 au 24 février ; la cinquième Conférence internationale sur les nouvelles substances psychoactives, à Vienne ; et la consultation annuelle d'experts de l'ONUDC et de l'OMS sur les nouvelles substances psychoactives, à Vienne. Le système d'alerte précoce de l'ONUDC sur les nouvelles substances psychoactives a été étoffé de manière à y intégrer les données toxicologiques, première étape vers l'application de la recommandation qui figure dans le document final et vise à faire des plus nocives, des plus persistantes et des plus courantes de ces substances la priorité de l'action internationale.

34. L'évaluation triennale mondiale sur les drogues de synthèse, lancée en octobre 2017, a donné un aperçu des situations régionale et mondiale et des dynamiques propres à chaque contexte en matière d'offre et de demande de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives. La série de publications « Global SMART Update » a continué d'améliorer la connaissance des nouvelles menaces associées par exemple à la crise des opioïdes et aux abus connexes de nouvelles substances psychoactives, notamment de benzodiazépines.

35. Pour renforcer les capacités nationales en matière d'identification de nouvelles substances psychoactives et de drogues, l'ONUDC a organisé des formations régionales et internes pour les pays d'Asie centrale et de l'Est et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes.

36. En application de la résolution 60/1 de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a commencé à réfléchir aux moyens d'améliorer les statistiques sur les drogues, notamment dans le questionnaire destiné aux rapports annuels, et à des activités d'appui à l'intention des pays qui fournissent ces données. Pour préparer la consultation d'experts qui se tiendra début 2018, l'ONUDC a réalisé une évaluation technique de la collecte de données liées aux drogues, et a sollicité les avis des États Membres par l'intermédiaire d'un questionnaire.

6. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

37. L'ONUDC encourage la coopération et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés pour lutter contre le trafic de drogues au moyen d'initiatives régionales telles que le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) et le réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs. L'Office contribue à l'application des recommandations pratiques qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et des objectifs de développement durable, en encourageant l'élaboration de législations internes et de plans directeurs de contrôle des drogues ; en apportant un appui technique au réseau épidémiologique d'Afrique de l'Ouest sur l'abus de drogues ; et en exécutant des activités de prévention, de traitement et de prise en charge de la toxicomanie fondées sur des données factuelles.

38. L'ONUDC a travaillé en priorité sur les flux financiers illicites et le développement alternatif, pour faire face à l'augmentation considérable de la culture et de la production d'opium en Afghanistan. Il a continué d'appuyer la mise en place d'un réseau régional d'experts de la lutte contre le blanchiment d'argent et du recouvrement d'avoirs. Il a contribué aux trois volets (lutte contre le terrorisme, lutte contre la grande criminalité, amélioration de la sécurité aux frontières) de l'initiative en faveur d'une gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure, menée dans les Balkans occidentaux avec le soutien de l'Union européenne.

39. L'ONUUDC a continué de faciliter la coordination opérationnelle et l'échange d'expériences entre les États. Grâce au projet PREDEM de réduction de la demande de drogues en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur et au Pérou, l'Office a aidé ces pays à renforcer leurs commissions nationales de lutte contre la drogue, à élaborer des mesures de réduction de la demande fondées sur des données scientifiques et à échanger des bonnes pratiques dans le cadre d'activités sous-régionales telles que le forum andin sur la prévention et le traitement. L'ONUUDC a également appuyé l'échange d'informations sur les drogues et les précurseurs ainsi que le fonctionnement d'organes de coordination spécialisés comme le Réseau centraméricain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée et le Groupe d'action financière d'Amérique latine.

40. L'ONUUDC collabore étroitement avec plusieurs organismes régionaux et interrégionaux, notamment l'Association sud-asiatique de coopération régionale et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans le cadre plus large de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, l'Office apporte un appui en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages et de bois et contre le trafic de migrants, de prévention de la toxicomanie et de réforme de la justice. Dans le contexte de son programme régional pour l'Asie du Sud-Est pour la période 2014-2019, l'Office fournit, entre autres, un soutien efficace au mécanisme établi au titre du Mémorandum d'accord sur le bassin du Mékong, qui rassemble six pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est pour enrayer la menace que représentent la production, le trafic et la consommation illicites de drogues.

7. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

41. L'ONUUDC collabore étroitement avec les États pour mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action, et au document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Suite à la première réunion de groupe d'experts sur le développement alternatif tenue à Bangkok en 2016, des représentants des États Membres, des praticiens et des membres de la société civile se sont retrouvés pour une deuxième réunion, tenue à Berlin du 11 au 13 septembre 2017. Il s'agissait de réfléchir aux meilleurs moyens de s'employer collectivement à mettre en œuvre le document final, incorporer les questions environnementales au développement alternatif, examiner la possibilité de transposer les enseignements tirés du développement alternatif à des contextes urbains, et assurer l'exécution d'activités visant à atteindre les objectifs de développement durable. L'assistance technique fournie par l'ONUUDC à l'Afghanistan, à la Colombie, au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao est restée axée sur l'amélioration de la situation socioéconomique des agriculteurs locaux et la réduction des cultures illicites. Le programme de l'ONUUDC dans l'État Shan, au Myanmar, a réalisé sa première récolte de grains de café de haute qualité et est en passe d'implanter un marché sûr à long terme en Europe, basé sur des pratiques commerciales et des prix équitables. En Colombie, le programme de l'ONUUDC a été jugé essentiel à la mise en œuvre d'un processus de paix durable.

B. Combattre efficacement la criminalité

1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

a) Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s'y rapportant

42. L'ONUDC a continué d'aider les États à ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant. Dans sa résolution 8/2, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a décidé de poursuivre le processus de création du mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant. Des sessions de la réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d'élaborer les procédures et règles applicables au fonctionnement du mécanisme d'examen se sont tenues à Vienne du 24 au 26 avril et du 30 octobre au 1^{er} novembre 2017.

43. En 2017, le Groupe de travail sur les armes à feu, le Groupe de travail sur la traite des personnes et le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ont tenu des réunions. Chacun d'entre eux a réfléchi à la préparation du questionnaire destiné à l'examen de l'application du protocole le concernant. En outre, le Groupe de travail sur la coopération internationale et le Groupe de travail sur l'assistance technique ont tenu des réunions consécutives autour d'un point commun de leurs ordres du jour, relatif à l'élaboration du questionnaire destiné à l'examen de l'application de la Convention. Au cours de ces réunions, on a annoncé que la version remodelée du Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire était terminée.

44. En 2017, deux États supplémentaires sont devenus parties à la Convention, portant le nombre total des Parties à 189. Deux États sont devenus parties au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention, portant le total à 172. En outre, quatre États supplémentaires sont devenus parties au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, portant le total à 146 ; et un État supplémentaire est devenu partie au Protocole relatif aux armes à feu (115 parties).

b) Traite des personnes et trafic de migrants

45. L'ONUDC a mis en place, entre autres, les activités d'assistance technique novatrices suivantes : a) une réunion régionale d'experts sur la question des profits financiers tirés du trafic de migrants, tenue au Monténégro en avril 2017 ; b) un atelier de formation régional visant à promouvoir l'entraide judiciaire dans la lutte contre le trafic de migrants par mer en Méditerranée, tenu à Malte du 9 au 11 mai 2017 ; et c) un atelier multidisciplinaire visant à combattre et à prévenir la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes, tenu en août 2017. En outre, l'ONUDC a continué de s'employer à prévenir le trafic de migrants dans le cadre de la campagne #DeadlyBusiness, dans laquelle se sont engagés des gouvernements d'Amérique centrale et du Nord, ainsi que le Gouvernement espagnol. Une nouvelle version de la Campagne Cœur bleu a été lancée au Mexique.

46. L'ONUDC a appuyé le Conseil de sécurité dans ses nouveaux travaux sur les mesures à prendre face au trafic lié aux conflits, notamment en établissant un document thématique sur la lutte contre la traite des personnes dans les situations de conflit. Il a également publié un document sur la notion d'avantage financier ou autre avantage matériel dans le Protocole relatif au trafic illicite de migrants, et créé le Portail d'information sur le trafic illicite de migrants.

47. L'ONUDC a continué de jouer un rôle moteur au sein du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et du Groupe mondial sur la migration. Il a activement appuyé la cinquième session thématique du Groupe, tenue à Vienne en

septembre 2017 dans le cadre du processus d'élaboration par l'Assemblée générale d'un pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Au cours du même mois, l'Assemblée a achevé avec succès sa deuxième évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

c) Trafic d'armes à feu

48. Dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD a aidé des pays des Balkans, d'Amérique latine, du Maghreb et du Sahel à prévenir et à combattre la fabrication illicite et le trafic d'armes à feu. Les initiatives comprenaient une harmonisation des législations nationales sur les armes à feu, une aide concernant les aspects techniques de la gestion des armes à feu (par exemple, marquage, conservation des informations, collecte et disposition) et le renforcement des capacités à enquêter sur le trafic d'armes et à poursuivre les trafiquants, ainsi que des activités en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Office européen de police (Europol), et la promotion de l'échange d'informations entre les praticiens. L'ONUSD a également lancé une nouvelle activité de collecte de données sur les armes à feu saisies, qui a amélioré la surveillance et a directement appuyé la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, qui vise à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes d'ici à 2030.

d) Blanchiment d'argent

49. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUSD a aidé des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Moyen-Orient en leur apportant une assistance technique sur place. Il a fourni cette assistance sous forme de programmes de conseil aux autorités et aux individus du secteur privé, et a dispensé des sessions de formation sur la confiscation des produits de la criminalité liée aux espèces sauvages, les enquêtes financières, les cybermonnaies, la lutte contre la contrebande d'argent liquide, le financement du terrorisme et les méthodes conçues pour enrayer les flux financiers illicites. Il s'est employé à promouvoir la coordination à l'échelle nationale, régionale et internationale de la lutte contre les flux financiers illicites, et a contribué à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

e) Autres questions relatives à la criminalité organisée

50. Le groupe d'experts chargé de réaliser une étude approfondie sur la cybercriminalité a tenu sa troisième réunion à Vienne du 10 au 13 avril 2017.

51. L'ONUSD a aidé au renforcement des capacités à combattre la cybercriminalité dans des pays d'Amérique centrale, du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Asie centrale et du Sud-Est. En conséquence directe des formations dispensées par l'ONUSD, ces activités ont donné lieu entre autres à la condamnation d'un pédophile prédateur qui avait abusé sexuellement de plus de 80 jeunes enfants dans plusieurs pays.

52. L'ONUSD a continué d'aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de prévention du crime et de justice pénale pour lutter contre le trafic de biens culturels. Il a participé à des réunions de réseaux de coordination sur l'application des résolutions [2199 \(2015\)](#) et [2347 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à une réunion de haut niveau sur la protection du patrimoine culturel face au terrorisme et aux atrocités massives, tenue en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Conformément au paragraphe 22 de la résolution [2347 \(2017\)](#), l'ONUSD a apporté son appui au Secrétaire général, en étroite collaboration avec les organes compétents des Nations Unies, dans l'établissement d'un rapport sur l'application de cette résolution.

53. L'ONUSD a poursuivi ses travaux d'élaboration de politiques relatives à la criminalité liée aux espèces sauvages, aux forêts et à la pêche, et a fourni une assistance

technique à plus de 30 États demandeurs. Il a aussi réalisé de brefs guides de référence à l'intention du Botswana, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, en vue de renforcer les capacités des services de détection et de répression, des procureurs et des juges. En outre, il a formé des agents des services de détection et de répression et des fonctionnaires de la justice pénale à des techniques d'enquête élémentaires et spéciales, telles que la collecte de renseignements, la lutte contre la corruption, la gestion des scènes de crime et les poursuites. Il a lancé des activités au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie, sur la base des recommandations figurant dans la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'ONUSUDC a accueilli le troisième Colloque international sur la pêche illicite, tenu à Vienne les 25 et 26 septembre 2017 et auquel ont participé 57 pays.

2. Lutte contre la corruption

54. À sa septième session, tenue à Vienne du 6 au 10 novembre 2017, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté huit résolutions portant sur le recouvrement des avoirs, la corruption lorsqu'elle concerne des quantités considérables d'avoirs, l'assistance technique, les synergies entre les différentes organisations multilatérales chargées des mécanismes d'examen en rapport avec la lutte contre la corruption, la prévention de la corruption, l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les petits États insulaires en développement et la corruption dans le sport. La Conférence a également adopté une décision sur les travaux de ses organes subsidiaires. Elle a rassemblé approximativement 1 800 participants de 158 États membres et un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

55. La partie principale de la huitième session ordinaire du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption s'est tenue du 19 au 23 juin 2017 et la reprise de sa huitième session s'est tenue les 7 et 8 novembre 2017. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption a tenu sa huitième réunion à Vienne du 21 au 23 août 2017, le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs a tenu sa onzième réunion à Vienne les 24 et 25 août 2017, et la sixième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention contre la corruption s'est tenue à Vienne les 6 et 7 novembre 2017.

56. Des progrès ont été accomplis au cours des premier et deuxième cycles du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, avec plus de 181 États ayant participé au processus d'examen. Sur les plus de 160 États examinés dans le cadre du premier cycle, beaucoup ont communiqué des informations concernant la manière dont le Mécanisme d'examen de l'application a stimulé les réformes nationales et renforcé la coopération interinstitutions. Au total, 87 % des États examinés ont indiqué qu'ils avaient adopté de nouvelles lois visant à renforcer leur cadre législatif de lutte contre la corruption.

57. L'ONUSUDC a continué de fournir une assistance technique sur mesure pour renforcer l'application de la Convention, notamment en appuyant les préparatifs des examens de pays et la suite donnée aux observations formulées au cours de ces examens.

58. De janvier 2016 à juin 2017, l'ONUSUDC a mené plus de 480 activités aux niveaux national, régional et international, et fourni un appui direct à plus de 83 pays. Près de 6 000 praticiens de la lutte contre la corruption ont bénéficié de cette assistance. Dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) mise en œuvre conjointement par l'ONUSUDC et la Banque mondiale, 24 pays ont reçu une assistance technique directe en 2016 aux fins de l'application du chapitre V de la Convention, et divers réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs ont été appuyés.

59. Le premier Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs, organisé dans le cadre de l'Initiative StAR, s'est tenu à Washington, du 4 au 6 décembre 2017, comme suite au Sommet contre la corruption organisé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à Londres en 2016.

60. En 2017, l'ONUDC a publié un manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons (*Handbook on Anti-Corruption Measures in Prison*) et une étude réalisée conjointement avec le Comité international olympique sur les dispositions pénales types pour les poursuites visant la manipulation des compétitions (*Model Criminal Law Provisions for the Prosecution of Competition Manipulation*). L'ONUDC élabore du matériel ainsi que divers outils pédagogiques au titre de l'initiative sur l'éducation pour la justice et de l'initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption et appuie la mise en place du Réseau mondial pour l'intégrité judiciaire, qui doit être lancé en avril 2018.

61. L'ONUDC a continué d'attirer l'attention sur l'importance que revêtait l'application de la Convention au cours de divers forums régionaux et internationaux, notamment en sa qualité d'observateur aux réunions du Groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption, qui ont été accueillies pour la première fois par l'ONUDC, à Vienne, les 12 et 13 septembre 2017.

3. Prévention du terrorisme

62. Dans le cadre de son Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme, l'ONUDC a mené à bien plus de 90 activités et formé plus de 2 200 agents de la justice pénale.

63. L'Office a continué de promouvoir les instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme, en particulier ceux ayant trait à la répression du terrorisme nucléaire et des actes illicites commis contre l'aviation civile, qui ont un faible nombre de ratifications.

64. L'ONUDC a aidé efficacement des États Membres à mettre à jour leur législation antiterroriste, en particulier le Cameroun, l'Égypte, la Jordanie, la Mauritanie, le Nigéria, la Somalie, le Tchad et le Yémen.

65. Au début de 2017, l'Office a continué de promouvoir le rôle joué par les parlementaires dans la prévention du terrorisme, notamment au moyen d'une initiative majeure, menée en collaboration avec l'Union interparlementaire, sur le rôle des parlements pour ce qui est de prévenir et combattre le terrorisme.

66. En 2017, l'appui des donateurs a permis à l'ONUDC d'élargir la couverture géographique et thématique de son Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme. Il a prêté assistance à des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Est, du Pacifique, d'Afrique de l'Ouest et du Centre, y compris à des pays du Sahel et au Nigéria, de la Corne de l'Afrique, d'Amérique centrale et d'Europe du Sud-Est. L'ONUDC a continué d'apporter un appui essentiel à l'Iraq, notamment pour rétablir l'état de droit dans les territoires libérés. En Asie, il a lancé des programmes en partenariat avec INTERPOL, notamment pour améliorer la gestion des frontières. Au Nigéria, la mise en œuvre d'un programme de fond a bien progressé, y compris le déploiement de stratégies en vue de la poursuite et de la réinsertion des personnes associées à Boko Haram. En Asie centrale, l'ONUDC a contribué à la création d'un réseau régional pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans la région du Sahel, une initiative interinstitutions a été menée afin de renforcer la capacité des juridictions supérieures à lutter contre le terrorisme.

67. Sur la base des demandes des États, les domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités étaient les suivants : les mesures de justice pénale permettant de faire face à la menace que représentent le retour, la réaffectation et les

déplacements des combattants terroristes étrangers ; les engins explosifs artisanaux ; les attaques contre les infrastructures critiques ; et l'utilisation d'Internet et des médias sociaux pour le recrutement et l'incitation des terroristes. L'ONUSUDC a considérablement élargi l'assistance qu'il fournit dans les domaines suivants : l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral, le recrutement et l'exploitation des enfants par des groupes terroristes, et la problématique femmes-hommes dans la répression pénale du terrorisme. L'ONUSUDC a appuyé avec succès plusieurs États, dont le Mali, le Niger, le Nigéria et le Tchad, dans la création d'unités spéciales de lutte contre le terrorisme.

68. À la suite de l'adoption de la résolution 2322 (2016) du Conseil de sécurité, l'ONUSUDC a redoublé d'efforts afin de promouvoir la coopération internationale relative aux questions liées au terrorisme. Dans le cadre de l'Initiative sur les combattants terroristes étrangers, il a déployé des efforts considérables au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pour mettre en place des équipes spéciales interinstitutions chargées de la coopération judiciaire dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers.

69. L'Office a mis au point une série de nouveaux outils, dont un module sur le cadre juridique universel contre le terrorisme, un manuel sur les droits de l'homme et les mesures de justice pénale contre le terrorisme, pour le Kenya, et un manuel sur les combattants terroristes étrangers, pour l'Europe du Sud-Est.

70. L'ONUSUDC a établi des partenariats avec des organismes membres de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, en particulier avec le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme, et contribué au renforcement de la coordination et de la cohérence avec ces entités. L'ONUSUDC a continué d'assurer la présidence de deux groupes de travail de l'Équipe spéciale : celle du Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, et celle du Groupe de travail sur les ripostes juridiques et pénales au terrorisme, avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

4. Prévention du crime et justice pénale

71. Dans la région du Sahel, l'ONUSUDC a contribué à l'élaboration d'outils d'évaluation des risques destinés à l'administration pénitentiaire au Burkina Faso, au Mali et au Niger, comme suite aux recommandations issues des audits sur la sécurité des prisons réalisés en 2016. Ces outils visent à améliorer l'évaluation des besoins et des risques pour la sécurité associés aux détenus extrémistes violents. En Égypte, au Kirghizistan et au Liban, l'ONUSUDC a fourni une assistance technique dans le cadre de la prise en charge des détenus extrémistes violents et de la prévention de la radicalisation dans les prisons. Il a également assuré le service d'un groupe de travail du Conseil de coopération du Golfe sur l'application des Règles Nelson Mandela, qui s'est tenu en avril à Abou Dhabi et a réuni plus de 50 représentants de la région. En juillet, l'ONUSUDC a présenté la liste de contrôle des Règles Nelson Mandela à des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, venus d'Argentine, du Chili, de Colombie, du Panama et du Paraguay, et encouragé la mise en place de mécanismes d'inspection interne des établissements pénitentiaires en Argentine.

72. Afin de promouvoir des systèmes de justice pénale tenant compte des disparités entre les sexes, l'ONUSUDC a organisé à Panama, en septembre, un atelier sur l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) en Amérique centrale, auquel ont participé des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Costa Rica, d'El Salvador et du Panama, ainsi que des organisations de la société civile du Guatemala. En juin, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'OMS, l'ONUSUDC a rassemblé plus de 100 participants des secteurs sanitaire, social, policier et judiciaire de 12 pays

d'Asie et du Pacifique à l'occasion d'une réunion régionale sur la coordination des services multisectoriels pour répondre à la violence sexiste, tenue à Bangkok. En Namibie, l'Office a également organisé une session de formation des formateurs sur les mesures permettant de lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes pour les officiers de police, les procureurs et les travailleurs sociaux.

73. Afin de promouvoir la prévention de la criminalité au niveau local, l'ONUDC a mis au point un programme, fondé sur des données factuelles, qui vise à transmettre aux jeunes des compétences utiles dans la vie courante à travers le sport, comme moyen de réduire les facteurs de risque associés à la délinquance juvénile. Ce programme a été mis en place au Brésil, en Afrique du Sud et au Kirghizistan, où des formations ont été dispensées à plus d'une centaine d'entraîneurs sportifs. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Gouvernement canadien, l'Office a organisé à New York, en mai et en juin, une réunion d'experts sur la criminalité urbaine, la gouvernance et le développement durable, qui a donné lieu à des recommandations sur la prévention de la criminalité au niveau local en vue de l'élaboration des lignes directrices des Nations Unies pour des villes plus sûres.

74. Concernant la justice pour mineurs, l'ONUDC a dispensé une formation à 145 professionnels de la justice et de la protection de l'enfance, y compris des avocats, sur la prise en charge des enfants enrôlés ou exploités par des groupes terroristes. L'Office a également fourni des services consultatifs juridiques aux Gouvernements de Cabo Verde et de la Colombie, et procédé à une évaluation approfondie de la justice pour mineurs en Jamaïque. En Colombie, l'ONUDC a renforcé les capacités de 133 professionnels de la justice et de la protection de l'enfance en matière de justice réparatrice pour mineurs.

75. L'ONUDC a continué de fournir une assistance technique aux réformes juridiques visant à lutter contre la criminalité maritime, en appuyant les poursuites pour piraterie, le renforcement des capacités dans le cadre de l'application du droit maritime et le renforcement des mesures de justice pénale propres à combattre la criminalité maritime dans les océans Atlantique, Indien et Pacifique, dans la Corne de l'Afrique et dans le golfe de Guinée, en collaborant avec des conseillers juridiques et des spécialistes de l'application du droit maritime, et en favorisant la coopération entre les États côtiers.

76. L'Office a élaboré divers outils d'assistance technique, notamment le guide pratique sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois (*Resource Book on Use of Force and Firearms in Law Enforcement*), rédigé en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; le guide pratique à l'intention des formateurs sur les mesures de poursuites efficaces contre la violence à l'égard des femmes et des filles (*Resource Book for Trainers on Effective Prosecution Responses to Violence against Women and Girls*) ; la loi type sur l'assistance juridique dans les systèmes de justice pénale, assortie de commentaires (*Model Law on Legal Aid in Criminal Justice Systems with Commentaries*) ; et le manuel à l'intention des formateurs sur la préparation à la vie active à travers le sport pour prévenir la délinquance, la violence et la consommation de drogue (*Line Up Live Up: Trainer Manual on Life Skills Training Through Sport to Prevent Crime, Violence and Drug Use*).

C. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

1. Collecte de données, recherche et analyse des tendances

77. Le *Rapport mondial sur les drogues 2017* donne un aperçu de la situation de l'offre et de la demande de drogues et examine les tendances des marchés des opiacés, de la cocaïne, du cannabis et des drogues de synthèse, y compris des nouvelles substances psychoactives. Il contient également une analyse du lien existant entre le problème

mondial de la drogue et la criminalité transnationale organisée, la corruption, les flux financiers illicites et le terrorisme.

78. L'Office a fourni un appui aux enquêtes sur l'usage de drogues en Afghanistan, au Kazakhstan, au Myanmar, au Nigéria, au Pakistan et au Tadjikistan, et dispensé des formations sur les systèmes de surveillance et les recherches en matière de drogues.

79. L'ONUDC a appuyé la conduite d'enquêtes sur les cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar et au Pérou. Il a mené des travaux de recherche sur les facteurs propices à la culture illicite, ainsi qu'une étude sur les effets des programmes de développement alternatif. L'Office a également achevé une étude sur le trafic des opiacés afghans le long de la route du Nord.

80. L'ONUDC a réalisé une collecte mondiale de données sur la traite des êtres humains en situation de conflit armé. Il a publié, en collaboration avec le Rapporteur national des Pays-Bas sur la traite des êtres humains, une estimation du nombre de victimes de la traite des personnes dans le pays. La première étude mondiale de l'ONUDC sur le trafic de migrants devrait être publiée début 2018.

81. L'ONUDC a fourni des données et des analyses sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui relèvent de son mandat et mené des activités de renforcement des capacités liées à ces indicateurs en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine. Il a entrepris un travail méthodologique dans plusieurs domaines en rapport avec les objectifs de développement durable, élaborant un manuel sur l'utilisation d'enquêtes pour mesurer la corruption et un manuel sur l'application de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques. L'ONUDC a également procédé à un examen approfondi de l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité.

2. Appui scientifique et criminalistique

82. L'ONUDC a continué d'aider des laboratoires nationaux à devenir plus efficaces en établissant des normes pour l'analyse des drogues en laboratoire. À cette fin, il a entre autres publié un manuel sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse du fentanyl et de ses analogues dans les échantillons biologiques (*Recommended Methods for the Identification and Analysis of Fentanyl and its Analogues in Biological Specimens*), en réponse à la crise actuelle des opioïdes.

83. L'ONUDC a continué d'appuyer l'application des décisions de placement sous contrôle international de la Commission des stupéfiants, par la mise à jour régulière de son *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et par la publication d'un manuel sur la fabrication clandestine de substances placées sous contrôle international (*Clandestine Manufacture of Substances under International Control*). L'Office a aussi contribué à des recherches clefs et à des discussions sur les politiques en matière de drogue, ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution de programmes régionaux et nationaux, notamment les programmes pour l'Afrique de l'Ouest, l'Afghanistan et les pays voisins, et l'Asie centrale, et le programme « Route de la cocaïne » de l'Union européenne.

84. Dans le cadre de son programme international d'assurance de la qualité, l'ONUDC a prêté assistance à 232 laboratoires nationaux dans 75 pays, notamment en mettant 903 échantillons de référence de substances à la disposition de laboratoires dans 55 pays. L'Office a également appuyé le renforcement des capacités des services de détection et de répression à détecter et à identifier les drogues et les précurseurs, notamment en fournissant 1 136 trousseaux d'analyse sur le terrain à 12 pays et en contribuant à de nombreuses formations régionales.

85. Le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances (SMART) a continué de surveiller les drogues de synthèse, y

compris les nouvelles substances psychoactives, de diffuser des informations et de renforcer les capacités des États à faire face aux risques et aux difficultés posés par ces substances. En 2017, les activités menées au titre de ce programme ont concerné des pays d'Océanie, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie centrale, du Sud et du Sud-Ouest.

IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Planification stratégique

86. L'ONUDC a redoublé d'efforts pour définir des manières nouvelles et novatrices de mettre à exécution le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément aux mandats qui lui ont été confiés, organisant des ateliers de formation à l'intention des bureaux extérieurs de l'ONUDC afin d'harmoniser les efforts que ceux-ci déploient au niveau national pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable et de fournir des informations sur les indicateurs mondiaux pertinents pour les missions de l'Office. L'ONUDC a lancé plusieurs nouveaux programmes intégrés en rapport avec le Programme 2030.

87. L'ONUDC a renforcé ses relations informelles avec les organismes partenaires, par l'intermédiaire du Réseau de planification stratégique des Nations Unies, afin de reproduire et d'adapter les bonnes pratiques en matière de gestion axée sur les résultats, d'élaboration de programme, de planification, de suivi et d'établissement de rapports.

B. Évaluation

88. Le Groupe de l'évaluation indépendante évalue le portefeuille de l'ONUDC selon les règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et coopère avec les organes de contrôle pour en garantir l'efficacité. Si un examen par les pairs de la fonction d'évaluation réalisé en 2016 a montré que des progrès impressionnants avaient été accomplis depuis 2010, des recommandations ont révélé que d'autres investissements étaient indispensables pour renforcer l'évaluation et la responsabilité au sein de l'ONUDC.

89. Deux évaluations stratégiques ont été réalisées et publiées sur le site Web de l'ONUDC, et deux autres sont en cours. Les recommandations issues des évaluations ont été soumises au Directeur exécutif, aux hauts fonctionnaires et aux États Membres, contribuant ainsi à entretenir une culture de la responsabilité et de l'évaluation. Le Groupe appuie en outre 26 évaluations de projets.

90. Le Groupe a effectué une méta-analyse de premier plan et fait appel à une société externe pour contrôler la qualité de toutes les évaluations réalisées en 2017 et pour extraire les bonnes pratiques des activités de renforcement des capacités que l'ONUDC mènent sur le terrain. Par ailleurs, le Groupe a mis la dernière main à un deuxième manuel d'évaluation et révisé intégralement ses outils d'évaluation. Il a également aidé les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'évaluation, conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale et au Programme 2030.

C. Financement et partenariats

91. L'ONUDDC a continué d'appuyer les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer sa gouvernance et sa situation financière, en communiquant des informations sur les progrès qu'il réalisait concernant l'exécution et l'évaluation de ses programmes mondiaux et régionaux, l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique dans la composition de son personnel, la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans ses politiques et programmes, et les questions financières et budgétaires.

92. L'Office a continué d'œuvrer à la conclusion de nouveaux mémorandums d'accord avec les principaux partenaires et de mettre en œuvre les accords existants, afin de réduire les chevauchements et d'assurer la complémentarité des efforts dans les domaines pertinents. Des efforts notables ont été déployés en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, INTERPOL, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'ONUDDC a établi un partenariat plus étroit avec l'OMS sur les questions relatives aux drogues et joué un rôle moteur dans le suivi de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'échelle du Secrétariat de l'ONU, y compris la mise en œuvre des décisions pertinentes prises par un comité exécutif convoqué par le Secrétaire général en avril. L'ONUDDC a également renforcé son engagement sur des questions d'importance stratégique, telles que la cybercriminalité et la gouvernance de la sécurité urbaine, en coopérant avec l'ensemble du système des Nations Unies.

93. En partenariat avec ONU-Habitat, l'Office a assuré la coordination d'une réunion d'experts sur la sécurité urbaine et la bonne gouvernance afin d'aider à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes adopté à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO et le HCR, l'ONUDDC est l'un des coordonnateurs de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

94. La situation financière de l'ONUDDC demeure fragile. Les fonds non préaffectés continuent de se réduire : les recettes à des fins générales devraient représenter moins de 1,2 % des recettes totales en 2017. Le faible montant des fonds non préaffectés ou alloués à des fins génériques compte parmi les principales difficultés que l'Office, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour exécuter efficacement ses mandats et ses programmes.

95. Les dépenses d'exécution des programmes de l'ONUDDC devraient passer de 512,6 millions de dollars en 2016-2017 à 672,4 millions en 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 31,2 %. La croissance des activités a commencé en 2017 dans le cadre de divers programmes, avec notamment l'expansion des programmes de développement de nouveaux moyens de subsistance en Colombie ; la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ; les programmes de développement alternatif en Afghanistan et de lutte contre le terrorisme au Pakistan.

96. En 2018, l'ONUDDC continuera de mener à bien d'importantes initiatives visant à renforcer le niveau de responsabilité, de transparence, d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des programmes, y compris le progiciel de gestion intégré de l'ONU, Umoja, les Normes comptables internationales pour le secteur public et l'initiative de gestion du risque institutionnel. En ce qui concerne Umoja, l'ONUDDC joue un rôle moteur dans la mise en service d'Umoja-Extension 2, dont il veut s'assurer qu'il répondra, par sa portée et sa conception, à ses besoins en matière de programmes.

L'ONU DC participe aussi activement aux discussions concernant la réforme de la gestion menée par le Secrétaire général.

97. L'ONU DC a continué de coopérer de façon stratégique et d'établir un dialogue axé sur les politiques avec plusieurs donateurs, notamment le quatrième dialogue stratégique avec le Japon, afin d'accroître le financement de ses activités et d'obtenir un appui à ses fonctions permanentes essentielles. Il a entrepris des visites dans les capitales des pays donateurs pour promouvoir les partenariats, suivies par des mises à jour régulières, et poursuit ses activités de collecte de fonds auprès de nouveaux donateurs en vue de renforcer les possibilités de dialogue et de partenariat. L'ONU DC mettra l'accent sur le soutien des États Membres pour répondre aux problèmes existants et pour identifier les nouveaux défis.

98. En Inde, l'ONU DC a signé son premier accord de coopération avec le secteur privé, à savoir avec la fondation Max India, qui fournit des soins de santé de qualité aux personnes défavorisées dans l'État du Penjab. En Colombie, l'ONU DC et Siemens ont collaboré en vue de promouvoir l'établissement de normes en matière d'intégrité, le renforcement de la confiance et la coordination des activités entre les entités des secteurs public et privé afin de renforcer l'application de la loi nationale sur la corruption transnationale.

99. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a organisé, en partenariat avec la plateforme de financement participatif Charidy, la première journée annuelle d'appel aux dons en faveur des victimes de la traite des êtres humains le 30 juillet 2017. De petites contributions individuelles d'un montant total de plus de 50 000 dollars ont été recueillies par l'intermédiaire de la plateforme.

V. Recommandations

100. Les Commissions souhaiteront peut-être donner de nouvelles orientations aux États Membres, dans le contexte de leurs mandats respectifs, et envisager de leur adresser les recommandations ci-après.

Aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue

101. La Commission des stupéfiants souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres :

a) De continuer de tenir l'engagement pris par la communauté internationale d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue de façon équilibrée, notamment en appliquant le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et en mettant en commun les pratiques optimales de manière globale, transparente et sans exclusive, en accordant la même attention aux sept domaines thématiques et en s'appuyant sur les compétences de toutes les parties concernées ;

b) D'appuyer les activités de l'ONU DC destinées à développer des programmes complets de réduction de la demande de drogues reposant sur des données scientifiques, y compris des mesures de prévention, d'intervention précoce, de traitement, de prise en charge, de rétablissement, de réadaptation et de réinsertion sociale, conformément à la résolution 60/8 de la Commission des stupéfiants ;

c) D'accélérer la riposte au VIH/sida parmi les usagers de drogues et les détenus, afin de contribuer à la réalisation de la cible 3.3 des objectifs de développement durable (mettre fin, d'ici à 2030, à l'épidémie de sida), en veillant à : i) prévoir dans les stratégies nationales de lutte contre le VIH et la drogue les interventions préconisées dans le *Guide technique de l'OMS, l'ONU DC et l'ONUSIDA destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement,*

aux soins et au soutien en matière de VIH/sida², et intensifier la mise en œuvre de ces stratégies en association avec les services de lutte antidrogue et de répression, les ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé ainsi que les organisations de la société civile et communautaires ; et ii) intégrer les interventions présentées dans la note d'orientation que l'ONUDD, l'OMS, l'ONUSIDA, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement ont établie sur la prévention, le traitement et les soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées³ aux plans et programmes nationaux de justice pénale et de lutte contre l'usage de drogues, le sida et la tuberculose, et affecter des ressources à l'exécution et à l'élargissement de ces initiatives ;

d) De continuer d'appuyer les mécanismes nationaux et internationaux qui accroissent l'accessibilité et la disponibilité des médicaments placés sous contrôle dans le cadre prévu par les systèmes de réglementation nationaux, et de prendre des mesures pour élargir la prestation de soins de santé de qualité, y compris une utilisation sûre et rationnelle des médicaments essentiels placés sous contrôle dans le cadre des soins médicaux donnés aux patients, conformément aux dispositions du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux cibles 3.8 et 3.b des objectifs de développement durable ;

e) De continuer de lutter contre les importantes disparités qui existent au niveau mondial en matière d'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle, tout en empêchant leur détournement et leur usage impropre, notamment en fournissant un appui aux travaux de l'ONUDD visant à promouvoir une réponse globale et coordonnée ;

f) De soutenir les efforts que déploie l'ONUDD, par l'intermédiaire de son système d'alerte précoce, pour suivre l'apparition de nouvelles substances psychoactives au niveau mondial, et de repérer parmi ces substances celles qui sont les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes afin d'aider à dégager des priorités concernant leur placement sous contrôle international ;

g) D'étudier les stratégies et les approches permettant d'aider les États à appliquer les recommandations du document final relatives au développement alternatif, et de faire en sorte que la conception et la mise en œuvre des interventions sur le terrain soient conformes aux objectifs de développement durable.

Lutte contre la criminalité transnationale organisée

102. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres :

a) De renforcer la coopération internationale en matière de prévention et de lutte contre la criminalité organisée, en tirant pleinement parti de la Convention contre la criminalité organisée qui sert de base légale à cet égard ;

b) D'avoir recours à l'assistance fournie par l'ONUDD, afin de renforcer les mesures de justice pénale visant à combattre diverses formes de criminalité, telles que la cybercriminalité, notamment l'utilisation de cybermonnaie à des fins criminelles, le trafic de produits médicaux falsifiés, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et le trafic de biens culturels ;

c) De mettre à jour et de vérifier les données les concernant dans le portail de gestion des connaissances SHERLOC (Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité) et dans le Répertoire des autorités nationales compétentes ;

² 2^e éd. (Genève, OMS, 2012).

³ "Prévention, traitement et soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées: ensemble complet de mesures d'intervention", Note d'orientation (Vienne, ONUDD, 2013).

d) D'appuyer les initiatives interrégionales de l'ONUUDC, notamment le Projet de communication aéroportuaire, le Programme mondial de contrôle des conteneurs et le programme mondial CRIMJUST sur le renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale le long de la route de la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest ;

e) De veiller à ce que leurs stratégies nationales de lutte contre la criminalité organisée comprennent des mesures actives contre le blanchiment d'argent, telles qu'une coopération interorganisations rapide, l'échange d'informations, l'identification des différentes formes de blanchiment d'argent, le repérage et la localisation des avoirs et des biens visés ;

f) De s'attaquer aux graves problèmes que posent les liens grandissants entre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, dont la traite de personnes, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et le blanchiment de capitaux ainsi que, dans certains cas, le terrorisme, en suivant une démarche pluridisciplinaire intégrée pour définir les politiques et planifier les interventions, notamment par la collecte de données fiables, la recherche et, le cas échéant, la mise en commun de renseignements et d'analyses ;

g) D'élaborer des stratégies de gestion coordonnée des frontières et de renforcer les capacités des services chargés du contrôle des frontières, de l'action de détection et de répression et des poursuites afin de prévenir, de surveiller et de combattre le trafic d'armes à feu, de leurs pièces et de munitions ;

h) D'inviter l'ONUUDC à poursuivre son action en faveur du renforcement des mesures prises par les organismes des Nations Unies, les États et les autres parties concernées pour lutter contre la traite des êtres humains en situation de conflit, comme suite aux résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité ;

i) De continuer de tirer pleinement parti de la *Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* et de mettre en œuvre les recommandations fondées sur ses conclusions.

Lutte contre la corruption

103. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres :

a) D'aider l'ONUUDC à mettre en œuvre les mandats que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption lui a confiés à sa septième session ;

b) De continuer de soutenir le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et de contribuer au bon déroulement du deuxième cycle d'examen, que la Conférence des États parties a ouvert à sa sixième session ;

c) De continuer d'appuyer les activités que mène l'ONUUDC, tant au siège que sur le terrain, pour aider les États à prévenir et à combattre la corruption.

Prévention du terrorisme

104. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale souhaitera peut-être envisager de prier les États Membres :

a) De promouvoir la ratification et l'application des 19 conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme ainsi que d'autres instruments juridiques, et de renforcer leur législation nationale et la coopération judiciaire internationale, ainsi que leurs capacités en matière de justice pénale afin de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

b) D'encourager les États Membres à continuer d'appuyer la mise en œuvre du programme de l'ONUDC pour la prévention du terrorisme, notamment en tirant parti de l'assistance technique offerte par l'ONUDC et en fournissant un appui durable, compte tenu de l'évolution constante de la menace terroriste.

Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique

105. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres :

a) De renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour recueillir des données précises, fiables et comparables au sujet de la criminalité et de la production, du trafic et de l'usage illicites de drogues, afin d'être mieux à même de communiquer des informations par l'intermédiaire des outils prévus à cet effet, tels que l'enquête sur les tendances de la criminalité, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le questionnaire destiné aux rapports annuels et les rapports sur les opérations de saisie de drogues ;

b) D'appuyer davantage les travaux de l'ONUDC visant à renforcer les capacités nationales de collecte de données afin de suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs de développement durable, en particulier concernant l'usage de drogues et ses conséquences sur la santé, le développement alternatif, l'état de droit et l'accès à la justice, ainsi que dans la lutte contre la criminalité organisée, la violence, la traite des personnes, le trafic d'espèces sauvages, la corruption et les flux financiers illicites ;

c) De favoriser les stratégies fondées sur les faits pour améliorer la sûreté et la bonne gouvernance au niveau des villes conformément au Nouveau Programme pour les villes ;

d) De continuer d'aider l'ONUDC à renforcer le travail d'analyse des laboratoires en fournissant du matériel de référence, notamment sur les nouvelles substances psychoactives, en recensant les meilleures pratiques et en mettant en place des directives et des activités de recherche pertinentes afin de veiller au respect de normes de qualité élevées dans les laboratoires, et en facilitant l'échange d'informations et de données de laboratoire afin de pouvoir faire face en temps voulu aux nouveaux problèmes qui se posent.

Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

106. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres :

a) D'appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle, notamment celles résultant de l'examen critique par les pairs réalisé en 2016, afin de renforcer la fonction d'évaluation et la culture de l'évaluation et de la responsabilité au sein de l'ONUDC ;

b) De participer au renforcement des capacités d'évaluation et de la responsabilité au niveau national dans les domaines d'activité de l'ONUDC, conformément à la résolution [69/237](#) de l'Assemblée générale et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) De soutenir les efforts déployés par l'ONUDC pour renforcer, à tous les niveaux, les capacités du personnel de répondre aux demandes des États Membres de manière globale, afin de surmonter les obstacles spécifiques à la mise en œuvre du Programme 2030 ;

d) D'appuyer l'élaboration de systèmes administratifs, tels que Umoja-Extension 2, qui sont adaptés aux objectifs visés et fournissent des services de coopération technique et d'appui normatif de façon efficace et rationnelle ;

e) De fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, notamment des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire, pour lui permettre d'exécuter de manière durable les tâches qui lui ont été confiées ;

f) De mettre à la disposition de l'Office davantage de fonds à des fins générales (non préaffectés) ou à des fins génériques, pour lui permettre de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et de poursuivre sa coopération technique, en étroite coordination avec les pays partenaires et les organismes régionaux.
